

DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - 16 octobre 2025

Sommaire

1
LE CADRAGE
JURIDIQUE

2
LES ELEMENTS
EXTERIEURS

3
LES
RESSOURCES
PROPRES

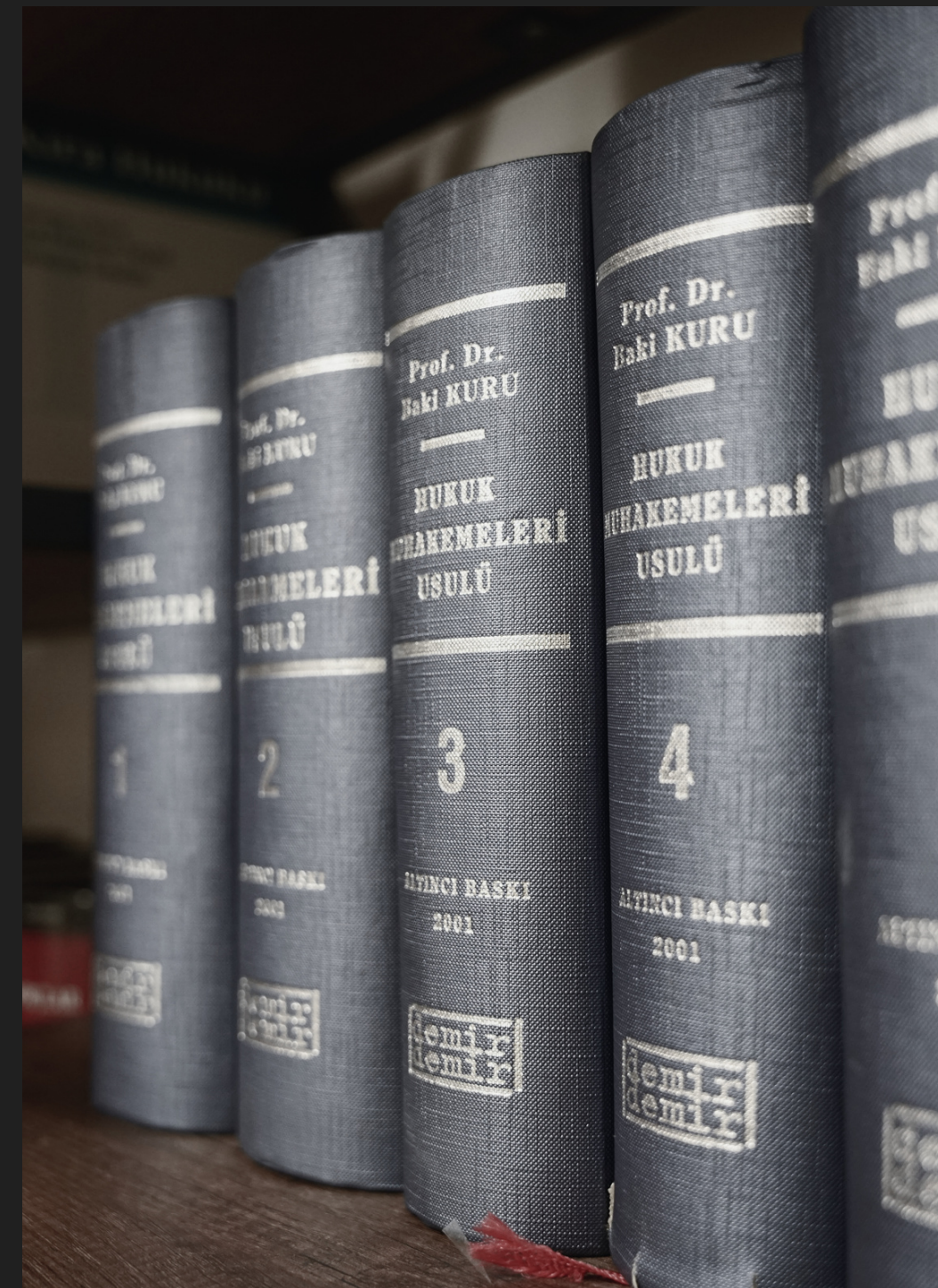
4
LES
RESSOURCES
HUMAINES

5
L'ANALYSE
FINANCIERE

6
LA NOTE DE
CADRAGE

LE CADRAGE JURIDIQUE

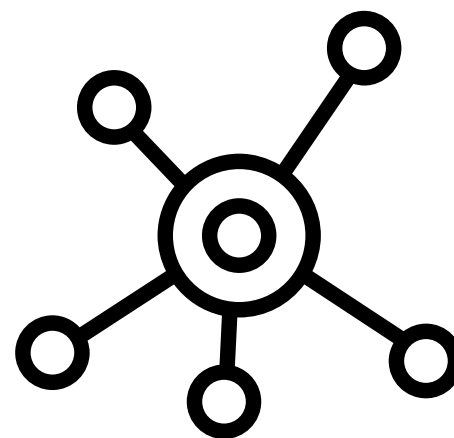
01



CADRAGE JURIDIQUE

LES DISPOSITIONS LEGALES

- Le Débat d'Orientations Budgétaires est une **étape obligatoire** car la Communauté de communes compte au moins une commune de plus de 3 500 habitants.
- Le Débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans **un délai de 10 semaines** précédant l'examen du Budget Primitif. Le Budget Primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte.



LES OBJECTIFS

- Le Débat d'Orientations Budgétaires participe à l'information des élus et favorise les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.
- **2 grands objectifs :**
 - **Discuter des orientations budgétaires de l'EPCI**
 - **Informar sur la situation financière**

LES ELEMENTS EXTERIEURS

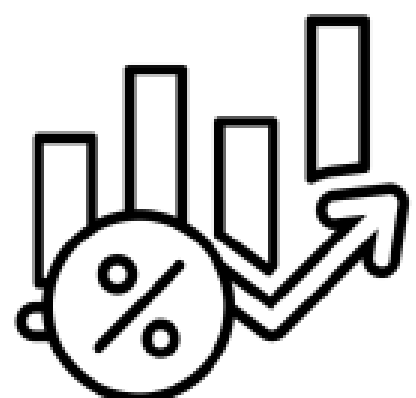
02



DES ALÉAS SUR LA CROISSANCE INTERNATIONALE

		Risques conjoncturels			Risques structurels	
Inflation	Croissance	Environnement politique national	Économie internationale	Tensions géopolitiques	Changement climatique	Digitalisation et menaces cyber
➤ Le retour de l'inflation à sa cible. ➤ La baisse progressive des taux directeurs pourrait faciliter les investissements.	➤ La hausse des droits de douane et l'incertitude sur les négociations commerciales pèseraient sur la croissance du PIB en 2025, avant un raffermissement en 2026.	➤ Vulnérabilité budgétaire. ➤ Le déficit public se replierait à partir de 2025 mais pas suffisamment pour stabiliser le ratio de dette publique à l'horizon de la prévision.	➤ Des marchés résilients depuis le déclenchement de la guerre commerciale, mais susceptibles d'ajustements désordonnés en cas de nouveau choc adverse.	➤ L'escalade des tensions géopolitiques notamment au Moyen-Orient et en Ukraine, pourrait créer de nouveaux chocs négatifs sur l'offre dans l'économie mondiale.	➤ Sans effort supplémentaire d'atténuation par rapport aux politiques actuelles, le changement climatique entraînerait une perte de PIB mondial de 15 % d'ici 2050, et une perte de PIB en France de 11 %.	➤ L'évolution du contexte géopolitique pourrait conduire à une recrudescence des cyberattaques. ➤ Janvier 2025 entrée en application du règlement européen DORA (Digital Operational Resilience Act)

EN FRANCE UNE CROISSANCE POSITIVE MAIS MODÉRÉE EN 2025



France

Source : BDF sept 2025

2024

1,1%

2025

0,7%

2026

0,9%

2027

1,1%

- **2025** : la croissance resterait **positive**, légèrement révisée à la hausse
- **2026** et **2027** : la croissance **augmenterait modérément** tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années.

PREVISIONS MACRO ECONOMIQUES

Le gouvernement français va bâtir son budget pour 2026 en projetant :

- Une croissance économique projetée à **0,9%** du Produit Intérieur Brut pour 2026
- Une inflation moyenne estimée de **+ 1,3%**.
- Un déficit public qui devrait atteindre les **5,4%** du PIB en 2025.

Des premiers arbitrages budgétaires avaient été présentés le 15 juillet dernier, correspondant à un objectif de déficit public ramené à 4,6 % du PIB pour 2026 contre 5,4 % en 2025. **L'effort attendu de la part des collectivités territoriales était fixé à 5,3 milliards d'euros en 2026, soit 13 % de l'effort global.**



LES RESSOURCES PROPRES

03



LES RESSOURCES PROPRES

Pour mémoire les recettes propres de la CCLB sont composées de :

- Produits des services
- Fiscalité
- Dotations d'Etat
- Autres dotations
- Produits des loyers

Le projet de budget 2026 a été élaboré pour la partie recettes en prenant en compte les dispositions en lien avec les collectivités contenues dans le Projet de Loi de Finances présenté par le gouvernement BAYROU.



LE PRODUIT DES SERVICES

LES REDEVANCES

- Services sports et culture

Les redevances en lien avec les services se maintiennent grâce aux efforts d'animation des services.

- Service petite enfance

Nécessité d'être vigilants sur les taux d'occupation dans les crèches.

LES MISES A DISPOSITION

- Les mises à disposition de personnel et de services à des tiers, principalement des communes et les groupements de communes du territoire représentent plus de 500 000 €.

- C'est une recette très conséquente qui doit être garantie par l'engagement dans le temps des communes bénéficiaires.



BP 2025 : 1 894 704,56 €

BP 2026 : 1 779 118,00 €

- 115 586,56 €

LA FISCALITE LOCALE

LES BASES FISCALES/ LE COEFFICIENT DE REVALORISATION

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives foncières en 2026 n'est pas encore connu à ce jour.

Nous tablons sur 1,3% (hypothèse)

Cette revalorisation va s'appliquer aux bases de taxe foncière des locaux d'habitation, des locaux industriels, du foncier non bâti, des locaux passibles de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et des locaux passibles de la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants.

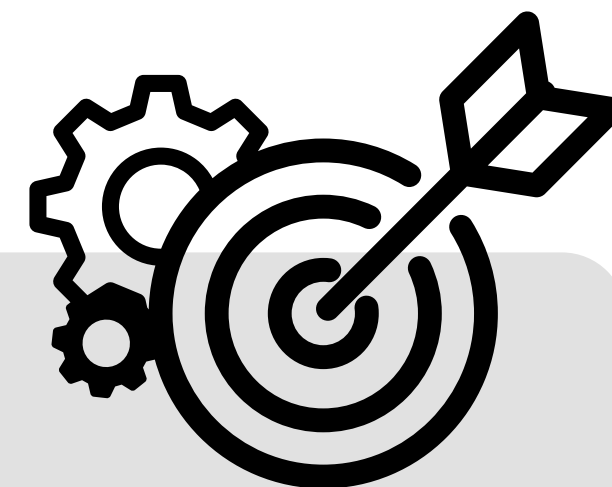
Travail d'optimisation des bases des locaux d'habitation : Sur la base du rapport d'étude produit en 2023, poursuite d'un travail collaboratif de détection des anomalies entre la CCLB et les communes volontaires.

- Impôts directs locaux
- Taxe sur les surfaces commerciales
- Imposition sur les entreprises de réseau
- TEOM
- Taxe GEMAPI
- Redevances des Mines

BP 2025 : 7 798 000 €

BP 2026 : 7 927 584 €

+ 129 584 €



Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 064-200067239-20251016-2025_134-DE

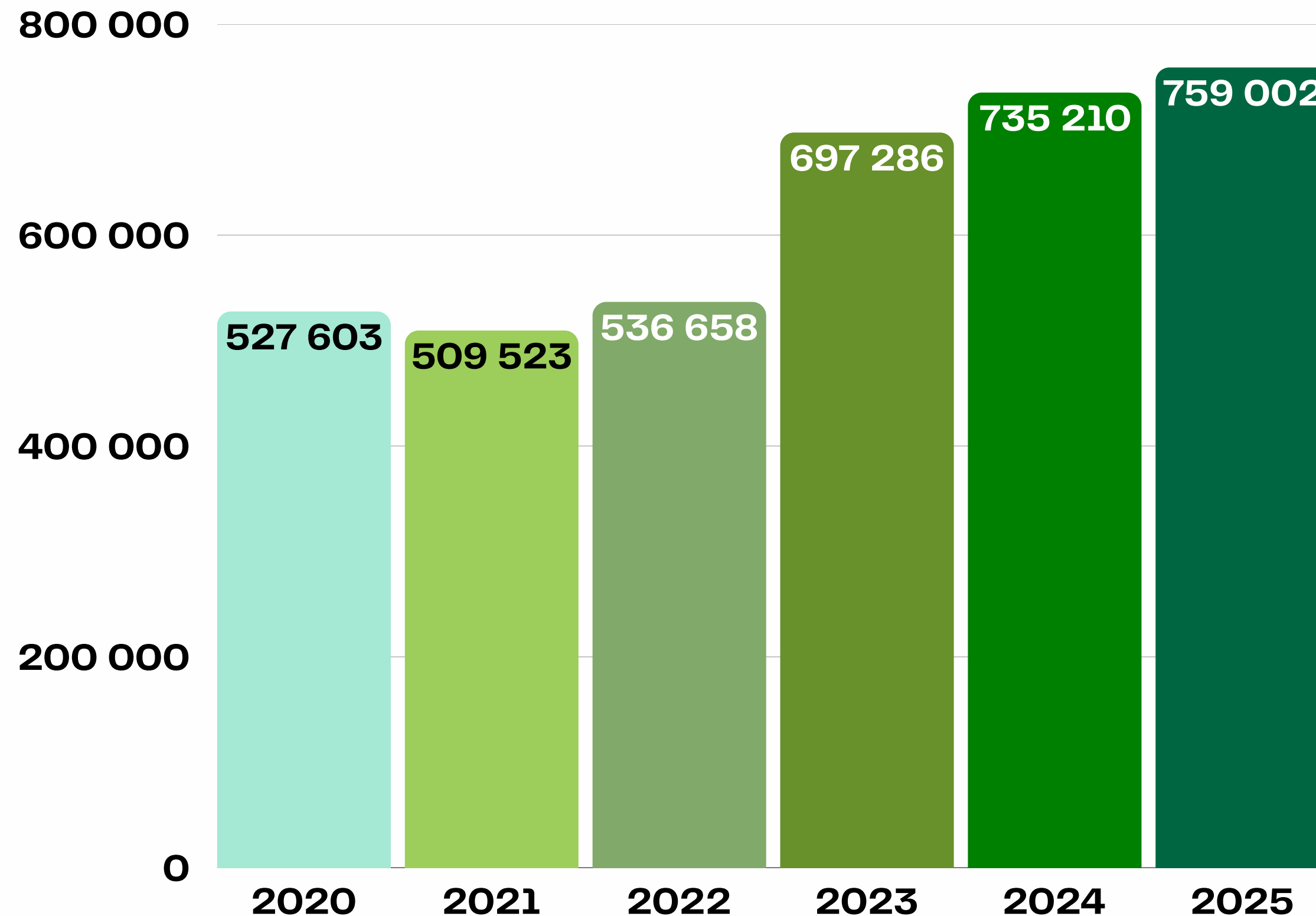
S'LO
HABITATION

	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	TAXE SUR FONCIER BATI	TAXE SUR FONCIER NON BATI	TAXE D'HABITATION SUR RESIDENCE SECONDAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES NORD EST BEARN	29,38 %	2,02 %	7,03 %	11,10 %
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU PYRENEES	32,63 %	4,00 %	3,28 %	8,74 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE NAY	26,04 %	1,49 %	1,75 %	9,18 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	29,77 %	1,50 %	6,67 %	9,85 %

TAUX CCLB 2025

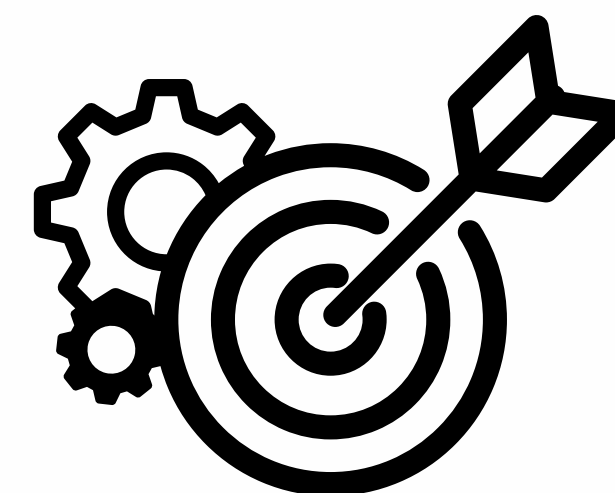
- COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : 29,43%
- TAXE SUR LE FONCIER BATI : 2,16%
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 6,61%
- TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES : 9,06%

Le produit de Taxe sur le Foncier Bâti

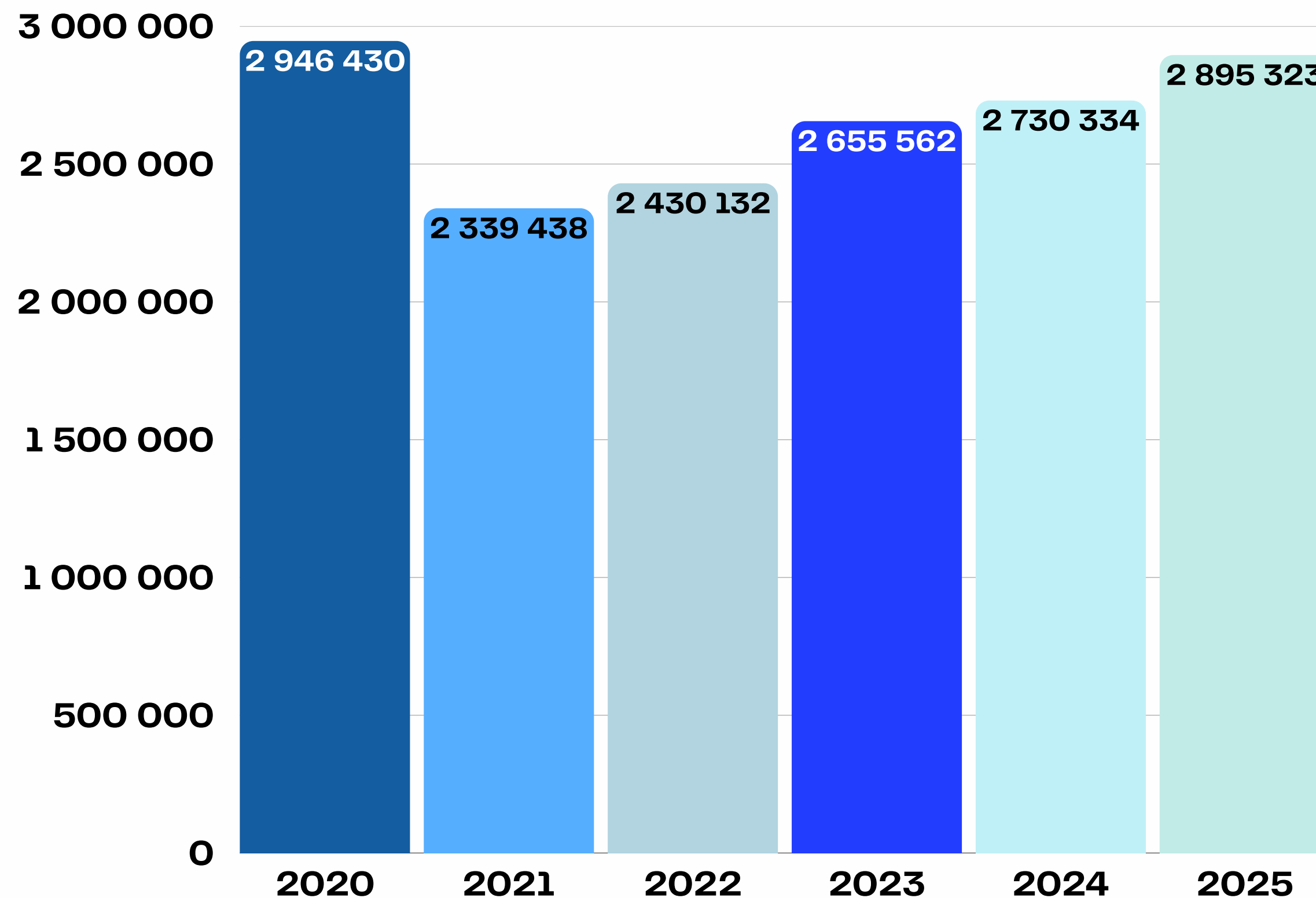


Taux 2025
2,16 %

Nous estimons l'augmentation du produit de Taxe sur le Foncier Bâti à **1,75 %** entre 2025 et 2026 (sans augmentation de taux).

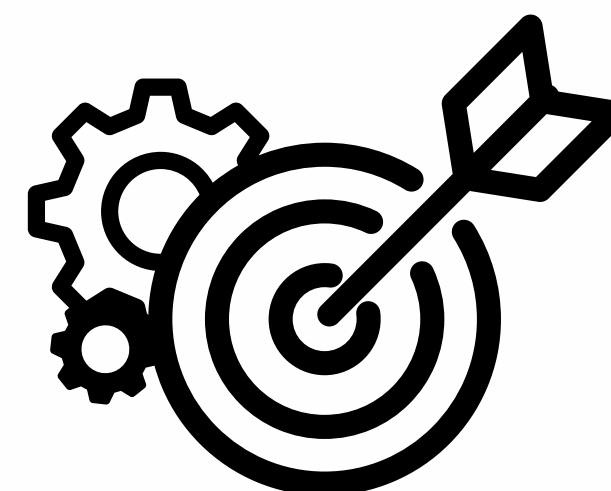


Le produit de Cotisation Foncière des Entreprises

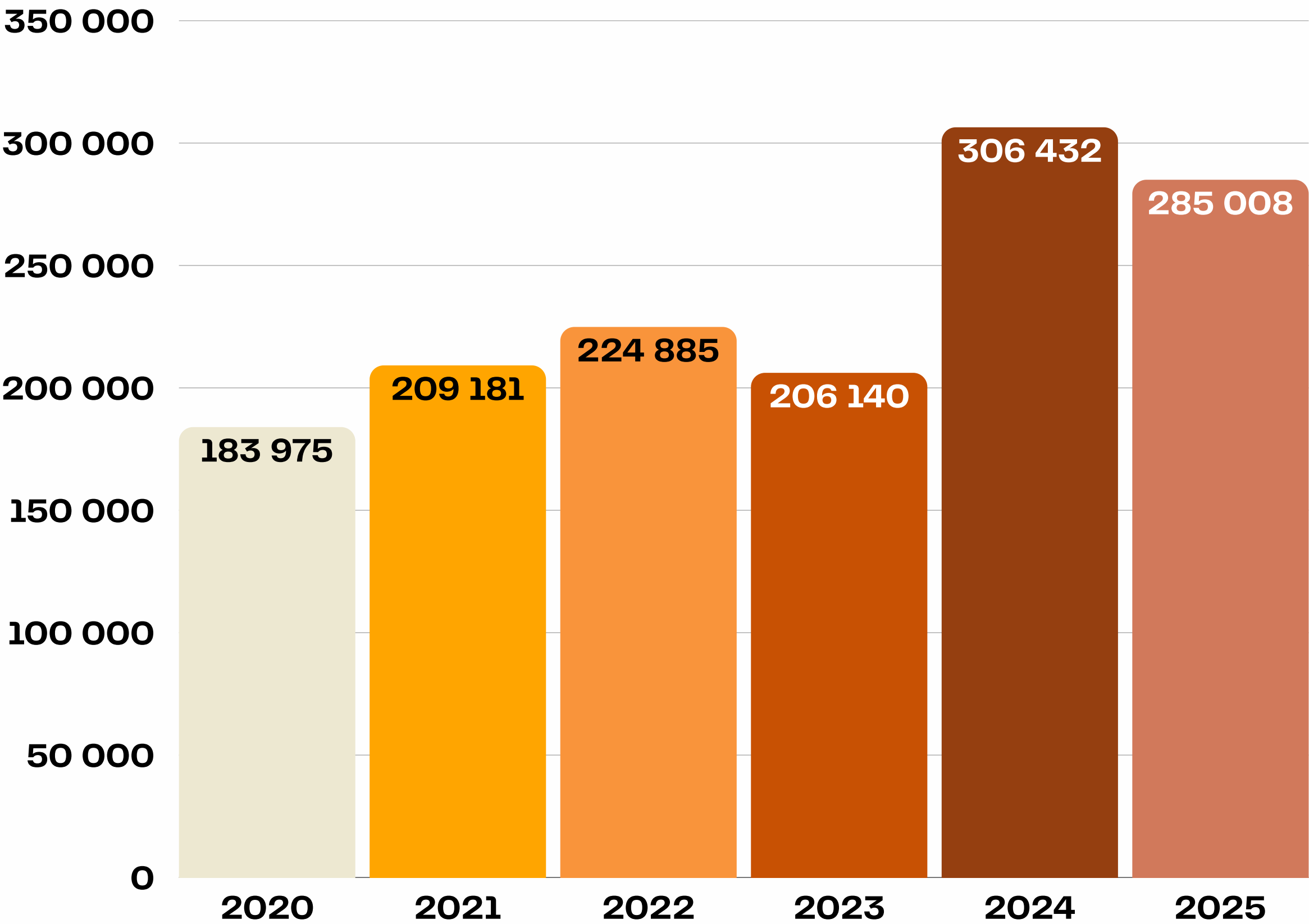


Taux 2025
29,43 %

Nous estimons l'augmentation du produit de la Cotisation Foncière des Entreprises à **2 %** entre 2025 et 2026 (sans augmentation de taux).



Produit de Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)



En 2024, nous avons perçu des produits exceptionnels en lien avec le travail d'optimisation effectué avec la DDFIP et Ecofinances (rattrapages sur années précédentes).

L'hypothèse pour 2026 se situe autour de 260 000 € (attention fermeture d'enseignes comme NETTO à Sauvagnon).



IMPOTS ET TAXES

LA FISCALITE REMPLACEE PAR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Pour les collectivités, les réformes ont été compensées par le transfert d'une part de TVA nationale, au titre de la suppression de la Taxe d'habitation et de la baisse de la CVAE, et par des dotations en provenance de l'État, pour la diminution des bases des locaux industriels.

Les conséquences de ce bouleversement du panier de ressources des collectivités territoriales sont nombreuses.

Le dynamisme des recettes transférées peut-être interrogé. Si à l'origine la compensation était plutôt favorable aux collectivités, tablant sur le dynamisme de la TVA, c'était avant que le projet de loi de finances pour 2025 ne vienne priver les collectivités locales de sa croissance, remettant ainsi en cause la parole de l'État qui s'était engagé à une compensation dynamique;

BP 2025 : 6 948 840 €

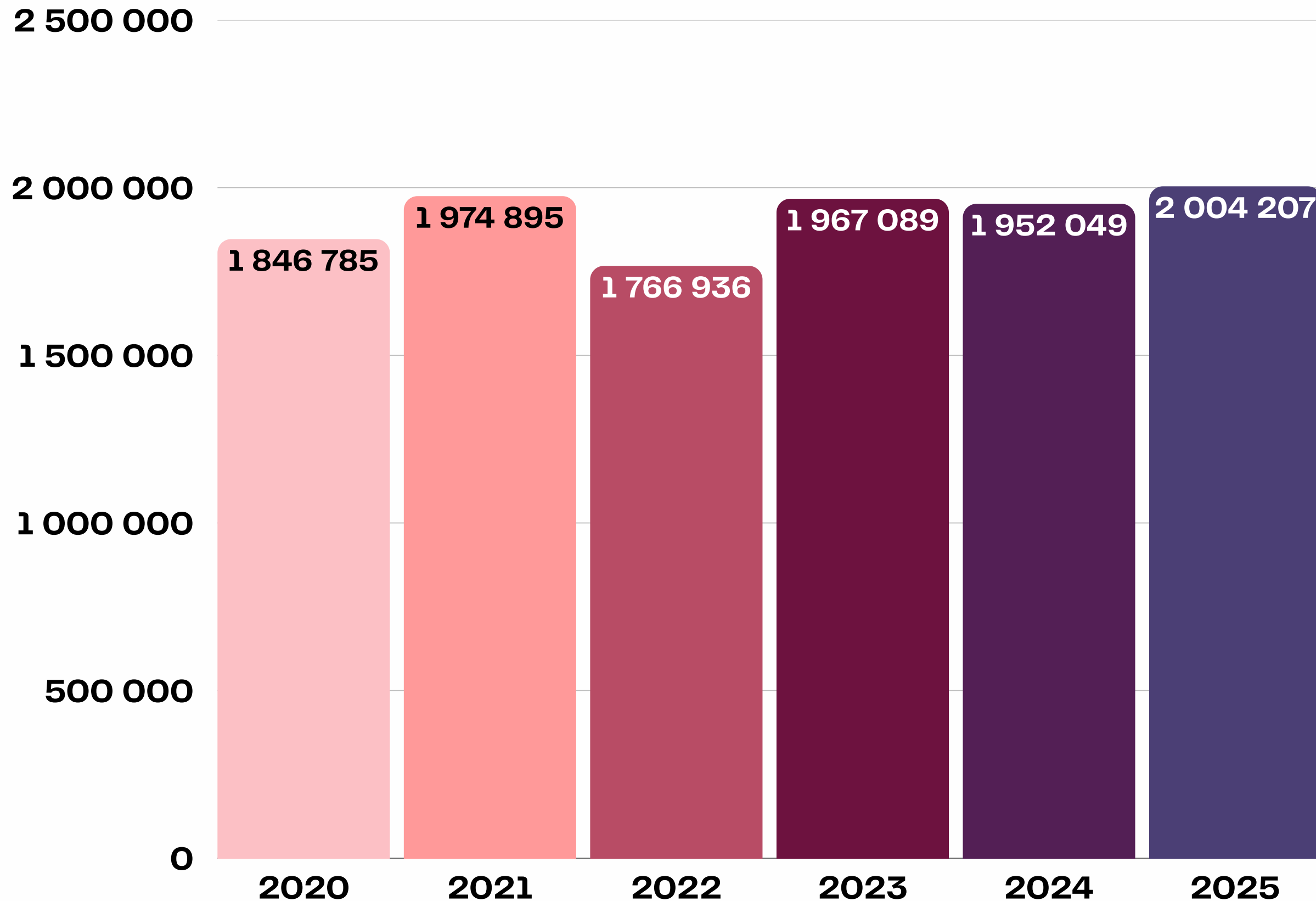
BP 2026 : 6 978 047 €

+ 29 207 €

- Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
- TVA en compensation de la taxe d'habitation
- TVA en compensation de la CVAE

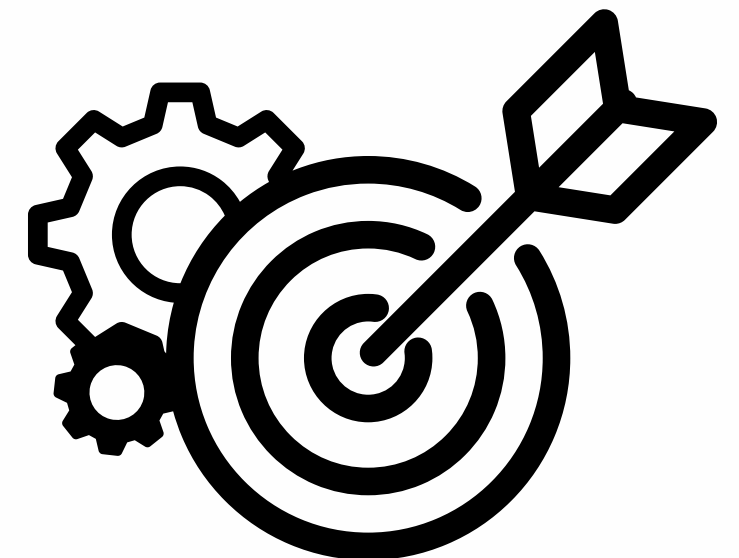


TVA (compensation produit CVAE)

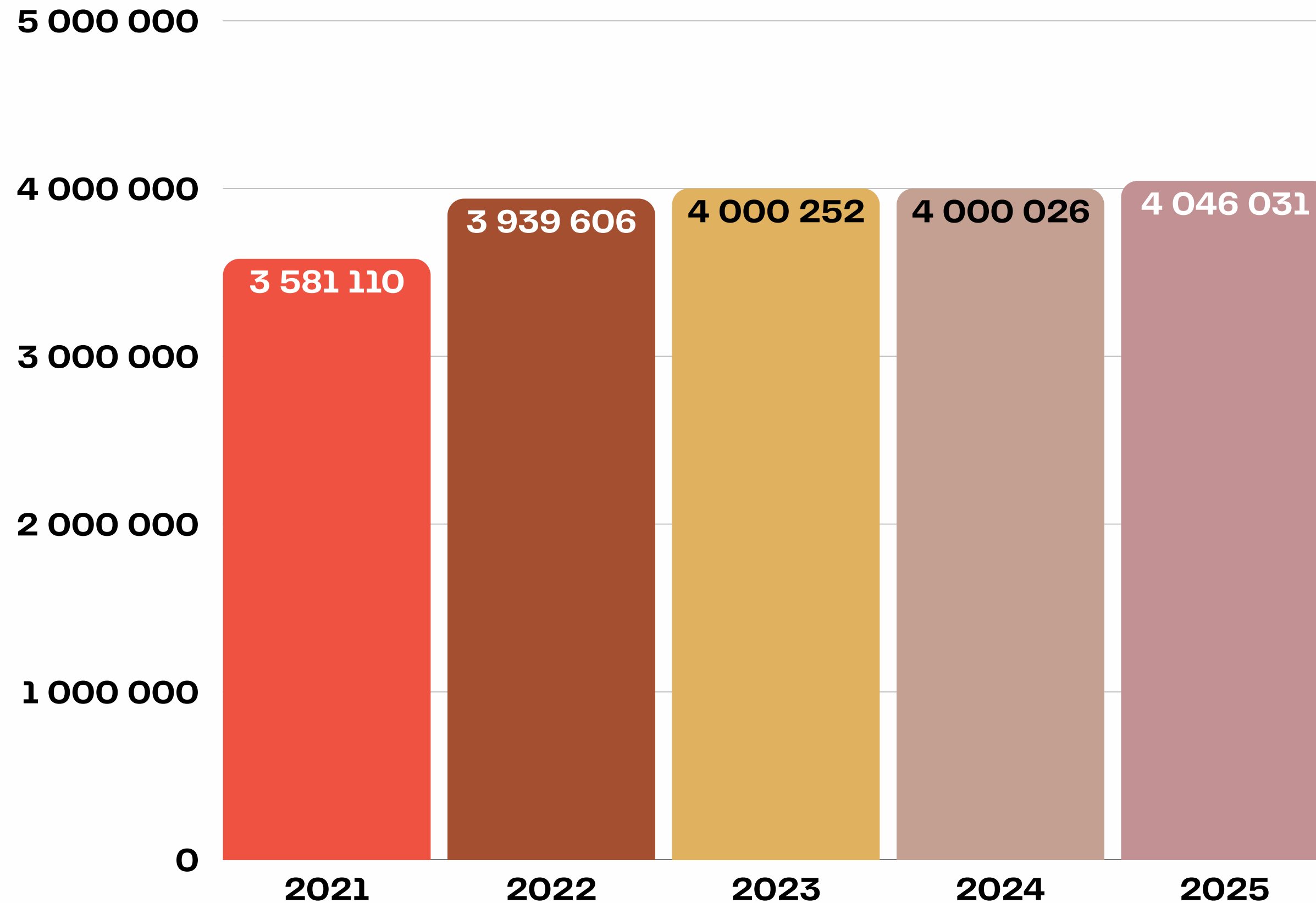


Pas de dynamique

La fraction compensatrice de TVA au titre de la CVAE a augmenté de 2,67 % entre 2024 et 2025. (Vigilance malgré tout sur des régularisations en N+1).

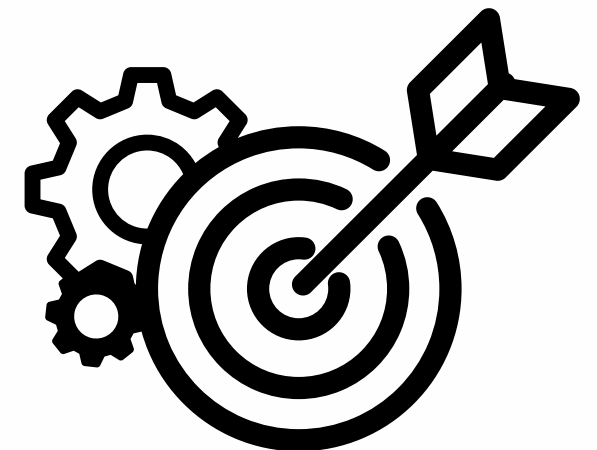


TVA (compensation Taxe d'Habitation)



Pas de dynamique

Ce gel d'un stock important de nos ressources est pénalisant car une dynamique normale aurait dû générer une hausse annuelle de recette d'au moins 150 000 €.



LES DOTATIONS D'ETAT

- **Les réformes de la TP (2010) et celle des impôts de production (2021)** ont transformé des ressources fiscales en dotations (DCRTP + allocations compensatrices locaux industriels). Cela représente un montant total de 1 529 452 € en 2025 que nous estimons à 1 329 452 € en 2026 (- 200 000 €) via la perte de 100 000 € de DCRTP et de 100 000 € d'allocations compensatrices locaux industriels.

- **Les deux composantes de la DGF :**
 - Montant 2025 : 2 044 429 €
 - Montant 2026 : 1 964 429 €

BP 2025 : 3 656 558 €

BP 2026 : 3 398 562 €

-257 996 €

FINANCEMENT DE POSTES

- L'Etat intervient principalement sur le financement :
 - Poste chargé de mission PVD (36 552 €)
 - Maison France Services (55 000 €)

BP 2025 : 48 607 €

BP 2026 : 96 552,75 €

+ 47 945,75 €

LE PRELEVEMENT SUR LES RECETTES

- La CCLB risque de subir un prélèvement sur recettes au titre du DILICO en 2026.

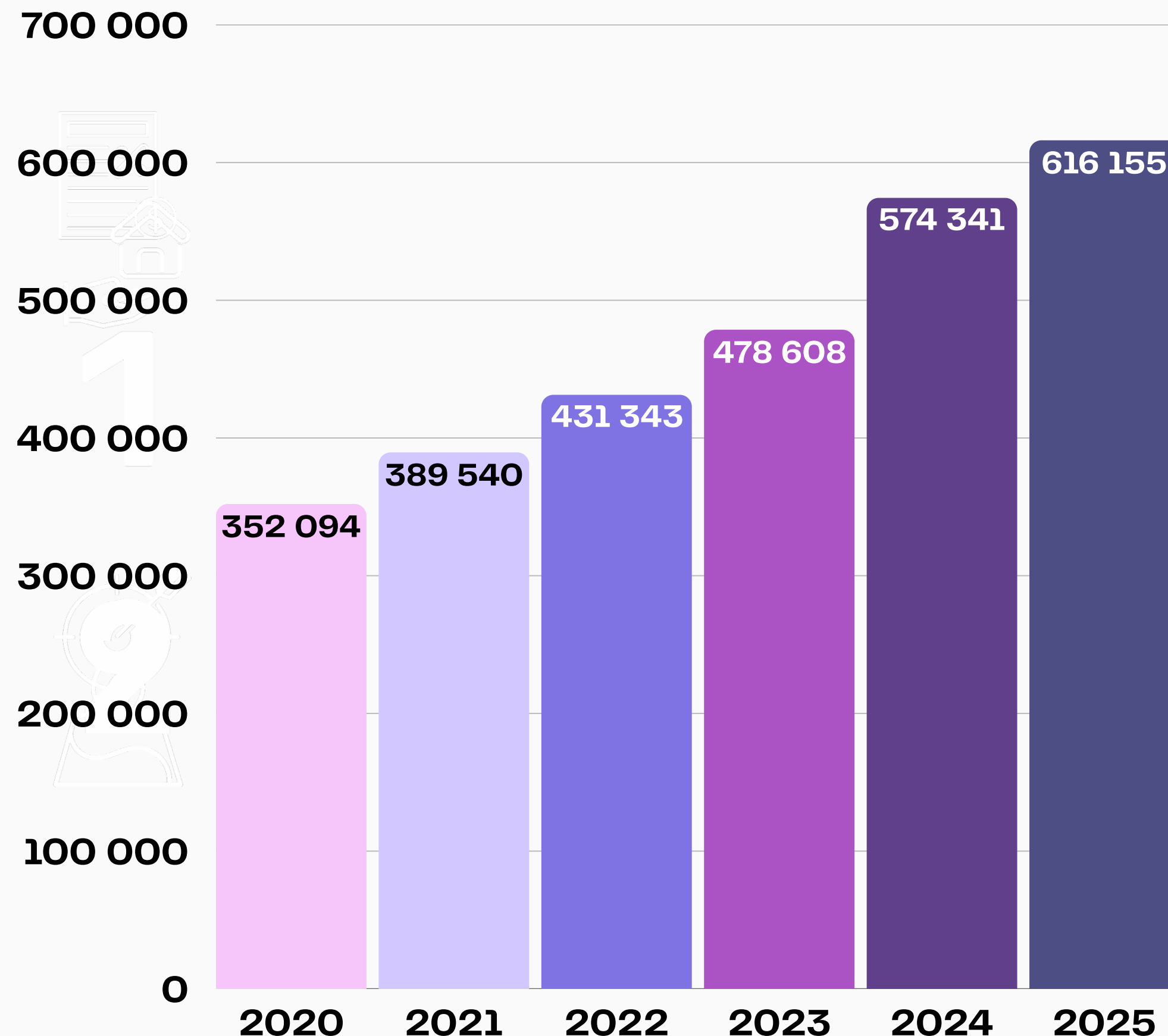
BP 2025 : 0 €

BP 2026 : - 50 000 €

- 50 000 €



Dotation d'intercommunalité

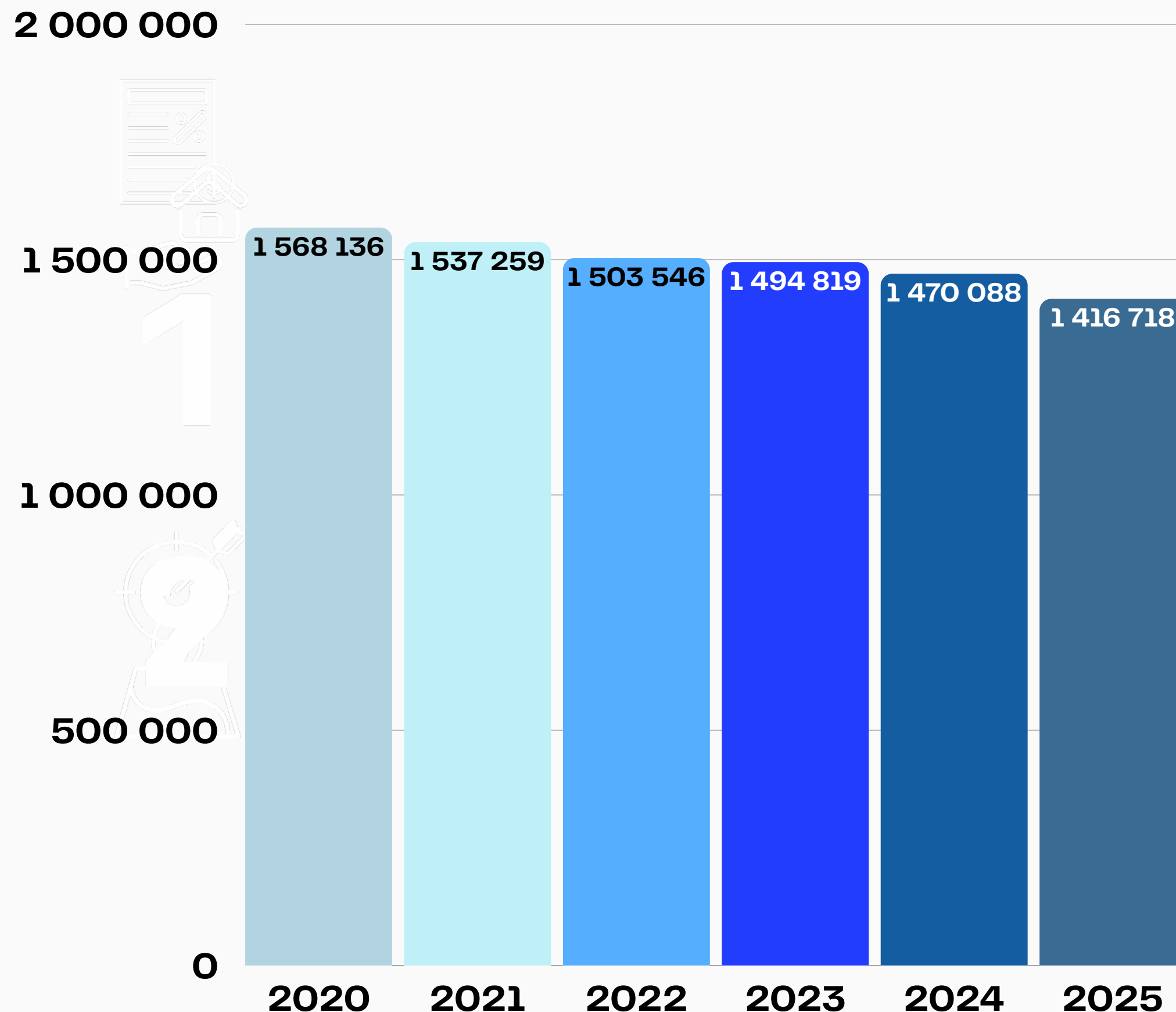


La dotation d'intercommunalité (1ère partie de la DGF) a continué de progresser entre 2024 et 2025 (+ 41 814 €), notamment via l'effet d'une dynamique démographique sur le territoire.

Il est désormais probable que ce montant tende à se stabiliser.



Dotation de compensation (part salaires)



Comme depuis de nombreuses années, cette 2ème composante de la DGF (compensation part salaires) a continué de baisser entre 2024 et 2025 : – 53 370 €.

Cette baisse continue va nécessairement se poursuivre et s'accélérer en 2026 (– 80 000 €) et ces prochaines années.



Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO)

- La CCLB n’a pas été prélevée au titre de ce dispositif en 2025. Il concernera plus de collectivités en 2026 et la CCLB sera ainsi probablement impactée.
- L’hypothèse de prélèvement pour 2026 s’élèverait à 50 000 €.

Retour sur le DILICO

Afin de faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques, l'article 185 de la LFI 2025⁵ a mis en place un prélèvement sur leurs ressources fiscales à hauteur d'un milliard d'euros. Il est prévu que ce prélèvement leur soit ensuite reversé en trois ans ([cf. page 10](#) Perspectives pour l'impact sur 2026).

	Nombre de collectivités prélevées	Montant prélevé (en k€)	Montant moyen (en k€)	Montant minimum (en k€)	Montant maximum (en k€)	% épargne brute 2024
Communes*	1 924	-250 000	-88,3	-1,0	-5 798,0	1,9%
Goupements à fiscalité propre	141	-250 000	-1 773,0	-2,6	-22 275,7	3,5%
Départements	50	-220 000	-4 400,0	-50,2	-22 373,3	3,6%
Régions	12	-280 000	-23 333,3	-11 036,7	-52 930,3	4,5%

* Pour les communes, le montant moyen et le montant maximum sont hors Ville de Paris (80,179 M€).
Sources : traitement La Banque Postale à partir des données en ligne ([DGCL - Dotations en ligne](#)).

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

LES AUTRES PARTICIPATIONS

- Les participations du Département :

Les problèmes financiers rencontrés par le Département continuent à nous impacter par une baisse de recettes de 39 100 € sur le service petite enfance et l'école de musique.

- Les autres participations :

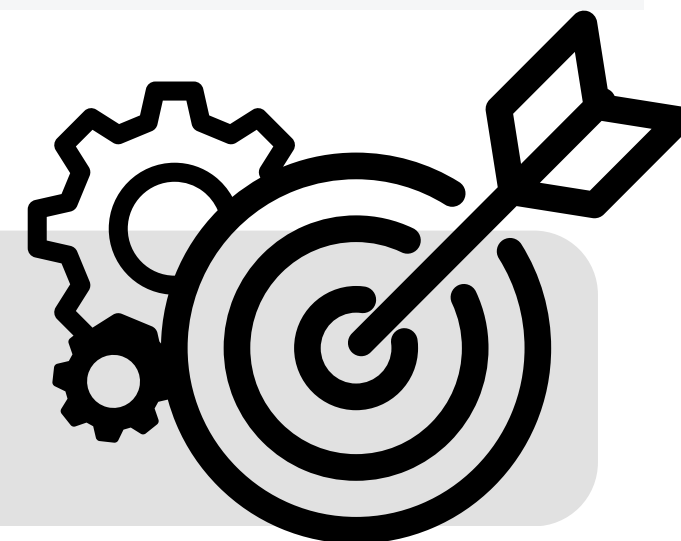
Nous allons bénéficier sur 2026 de financements sur l'habitat (Pacte territorial) sur le Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME qui nous permet de percevoir 45 000 € sur de l'ingénierie mobilisée en interne.

- Département
- Caisse Allocations Familiales
- Agence de l'Eau Adour Garonne
- Région
- ANAH
- ADEME
- Communes
- Europe

BP 2025 : 2 023 167 €

+ 12 946 €

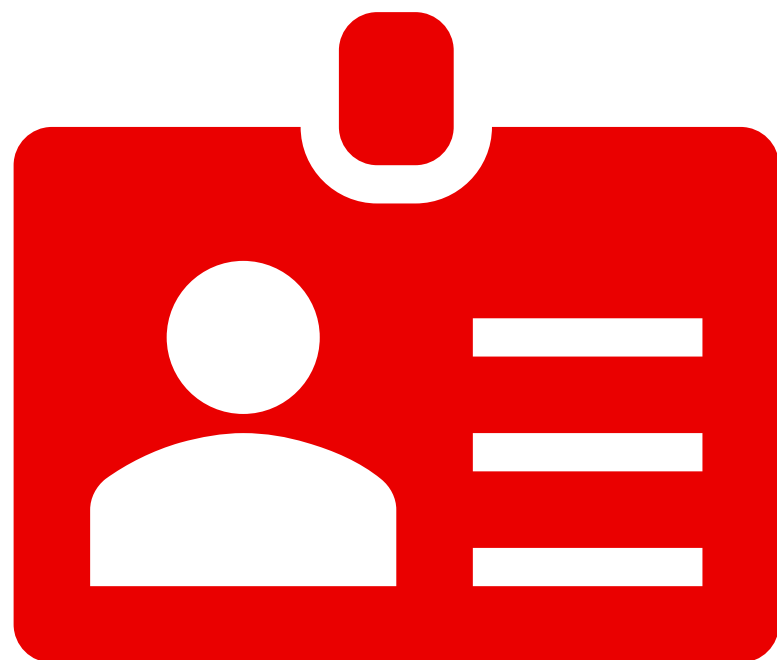
BP 2026 : 2 010 221 €



LES RESSOURCES HUMAINES

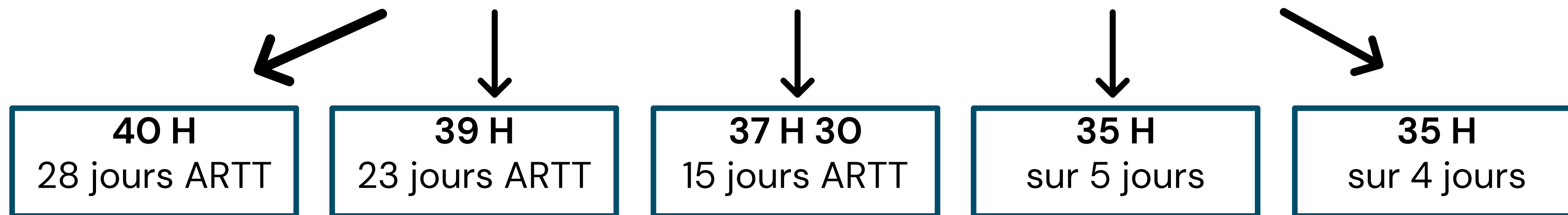
04





TEMPS DE TRAVAIL POUR 1 AGENT À TEMPS COMPLET = **1 607 H/an**

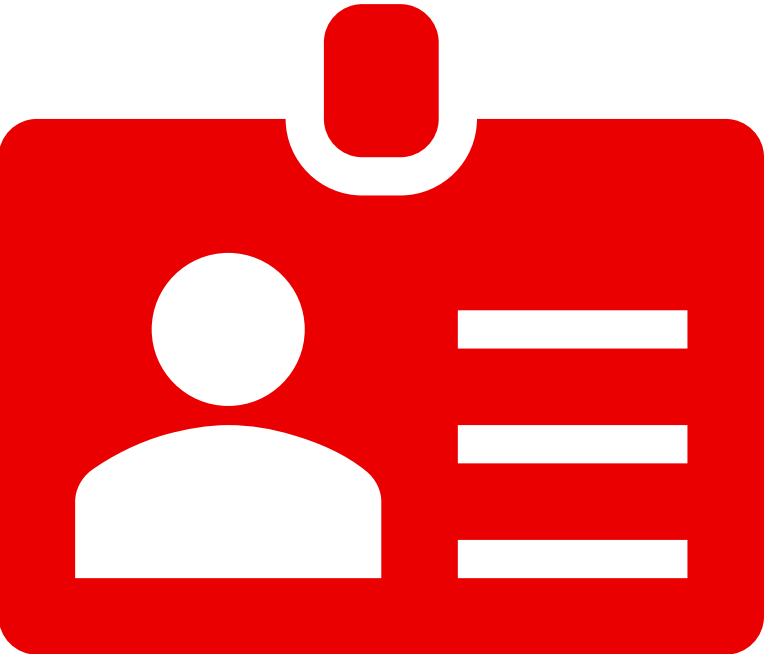
AVEC 5 ORGANISATIONS DIFFÉRENTES



PROSPECTIVES 2026

Réflexion collective sur le temps de travail

Elaboration d'un règlement intérieur et d'un livret d'accueil



EVOLUTION DES EMPLOIS

(état au 1er janvier)

2021	2022	2023	2024	2025	2026
147 agents	148 agents	151 agents	153 agents	150 agents	150 agents

Les éléments de rémunération

		BP 2025	BP 2026
BASE INDICIAIRE	TITULAIRES	2 708 974 €	2 792 844 €
	CONTRACTUELS	1 009 375 €	957 442 €
BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)	TITULAIRES	32 035 €	29 635 €
RÉGIME INDEMNITAIRE	TITULAIRES	567 790 €	555 780 €
	CONTRACTUELS	139 500 €	136 700 €
HEURES SUPPLÉMENTAIRES/ COMPLÉMENTAIRES	TITULAIRES	0 €	0 €
	CONTRACTUELS	4 800 €	4 800 €

LES DEPENSES OBLIGATOIRES

TAUX COTISATION VIEILLESSE EMPLOYEUR CNRACL

Augmentation progressive du taux des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), portant ce taux de **34,65 %** en 2025, jusqu'à **43,65 %** à partir de 2028. Cela revient à une **hausse de 3 points** par an pendant 4 ans, soit 12 points au total, de la cotisation des employeurs à la CNRACL,

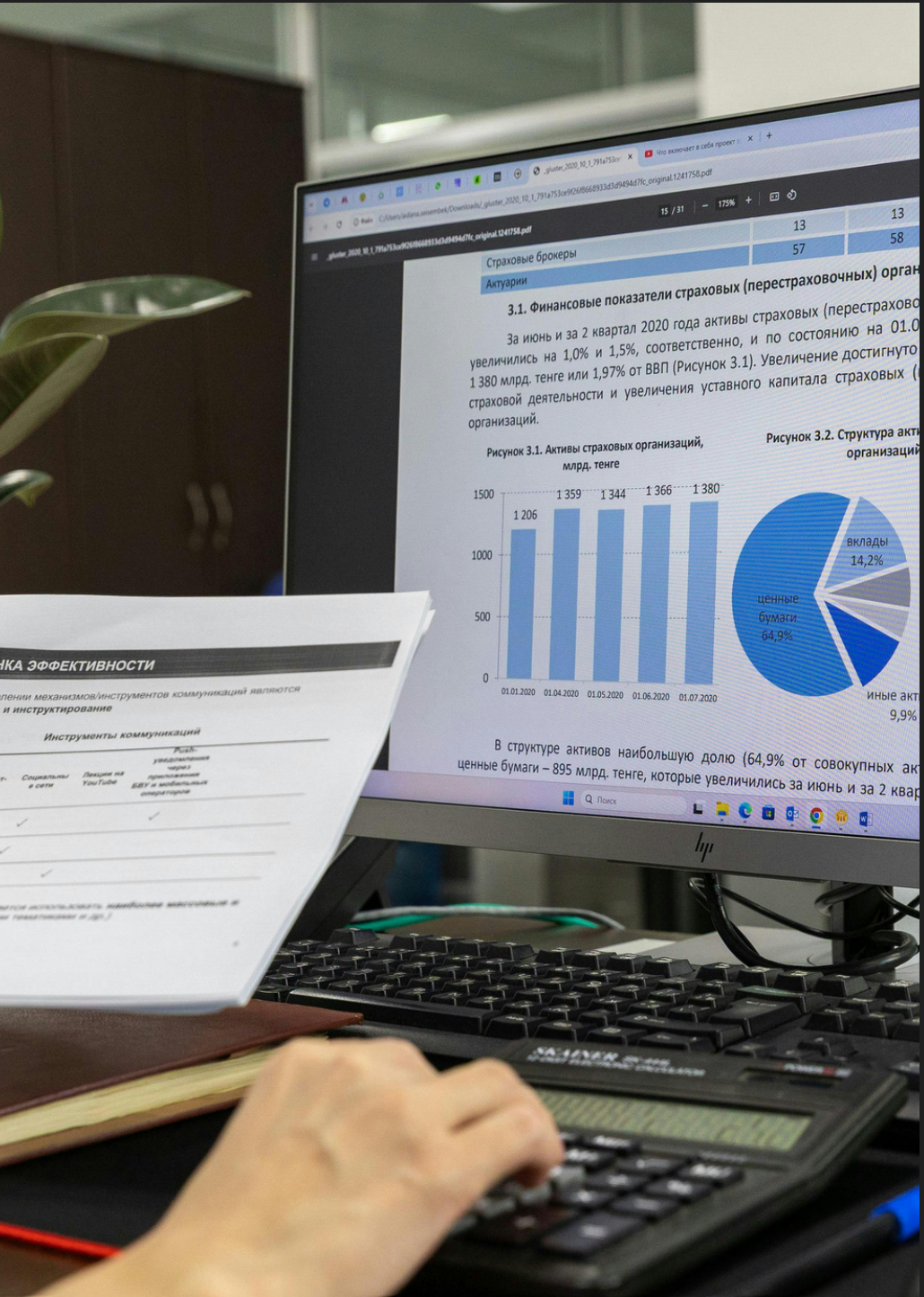
12 points équivalent à une augmentation de + 37,9 % par rapport à 2024 de la cotisation des employeurs à la CNRACL.

PARTICIPATION EMPLOYEUR SANTE DES AGENTS

Obligation pour l'employeur de participer à la santé de ses agents au 01/01/2026, à hauteur de 15 € par mois minimum.

ANALYSE FINANCIERE

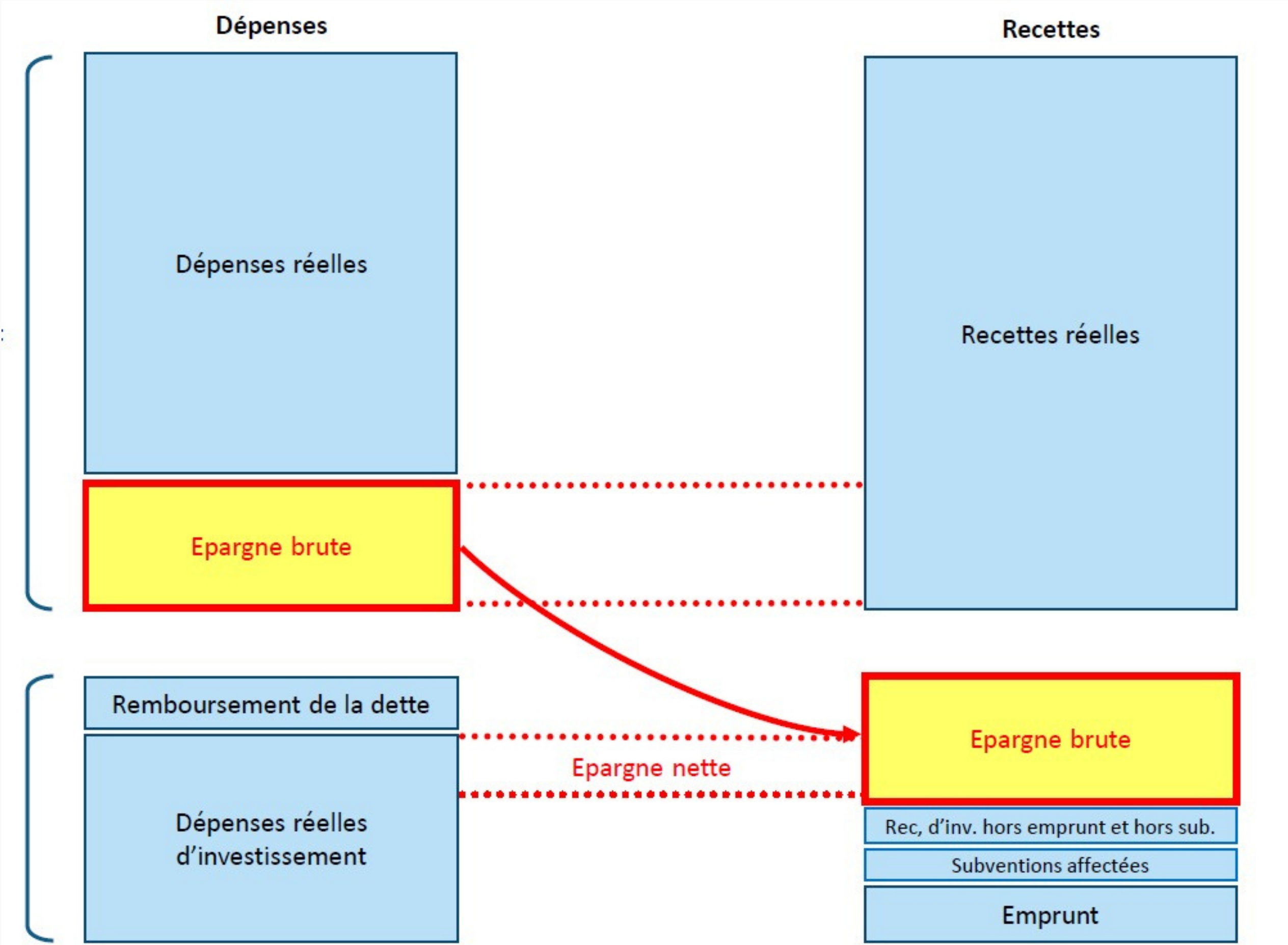
05



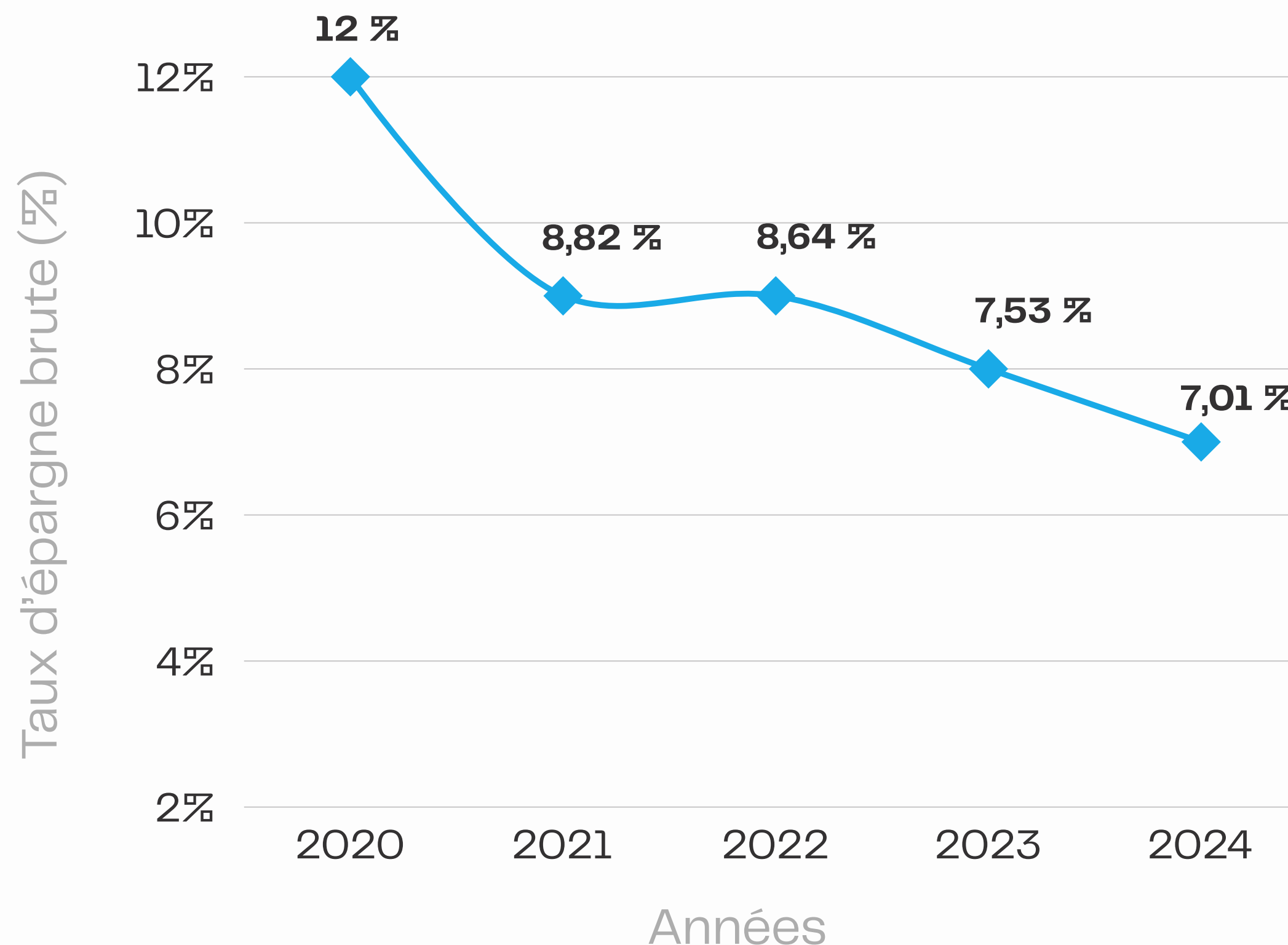
Capacité d'autofinancement

Fonctionnement

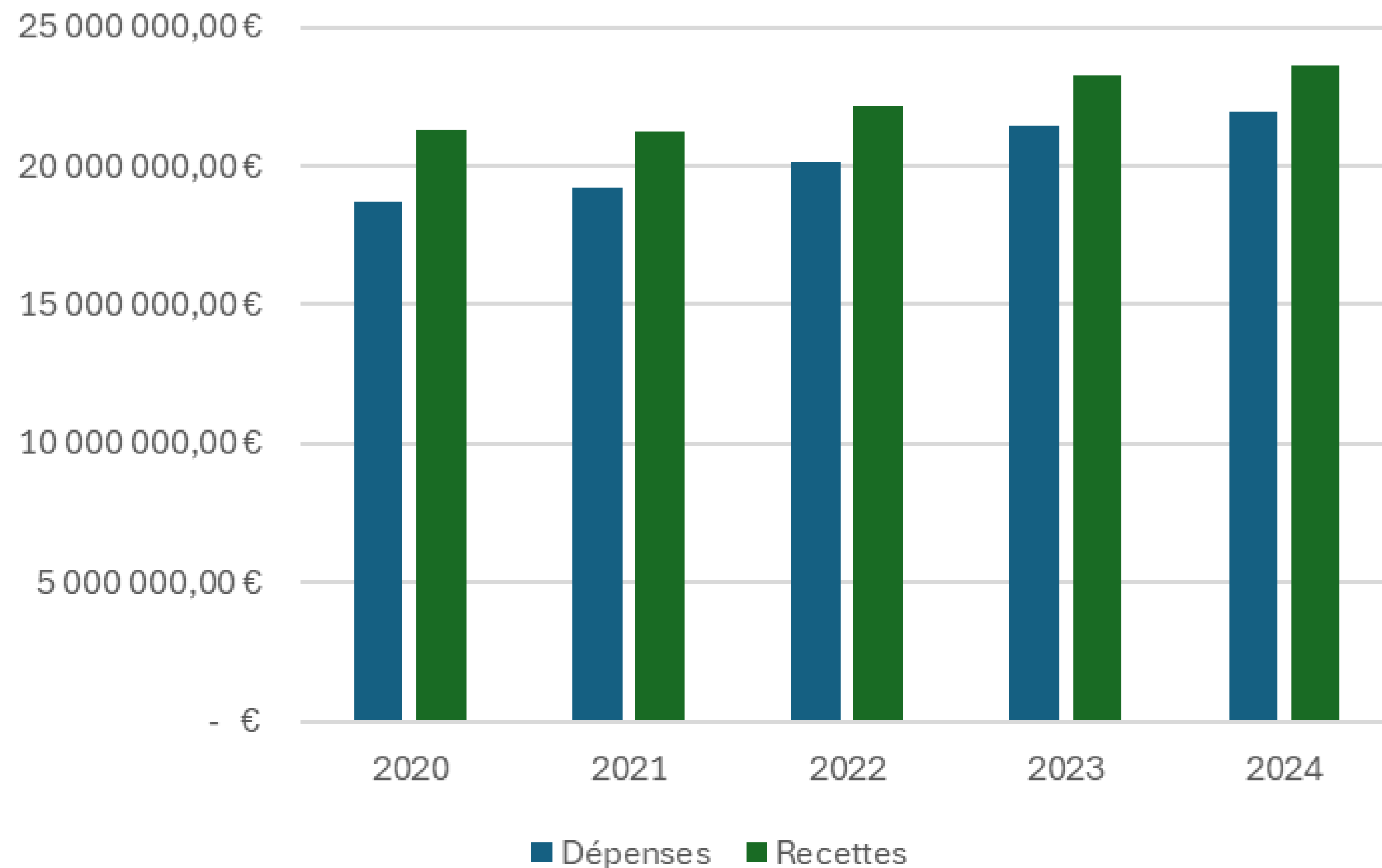
Investissement



Evolution de la capacité d'autofinancement de la CCLB (2020 - 2024) :



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement de la CCLB depuis 2020



Une dynamique d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2020 plus rapide que les recettes, **on tend vers un effet ciseau.**



Vision consolidée de la dette

	Budget principal	B.A. Bâtiments commerciaux	B.A. Médico-social
Capital restant dû au 1er janvier 2026	3 517 575,21 €	1 745 533,43 €	883 195,06€
Nombre d'emprunts	30	9	8

B.A. Z.A.E. Lartiguet 2	B.A. P.A.E. Thèze-Miossens	B.A. Z.A.E. Mazerolles		TOTAL	Hors emprunts CT
1 000 000 €	338 787,15 €	163 184,69 €		7 648 275,54€	6 648 275,54 €
1	2	3		53	52

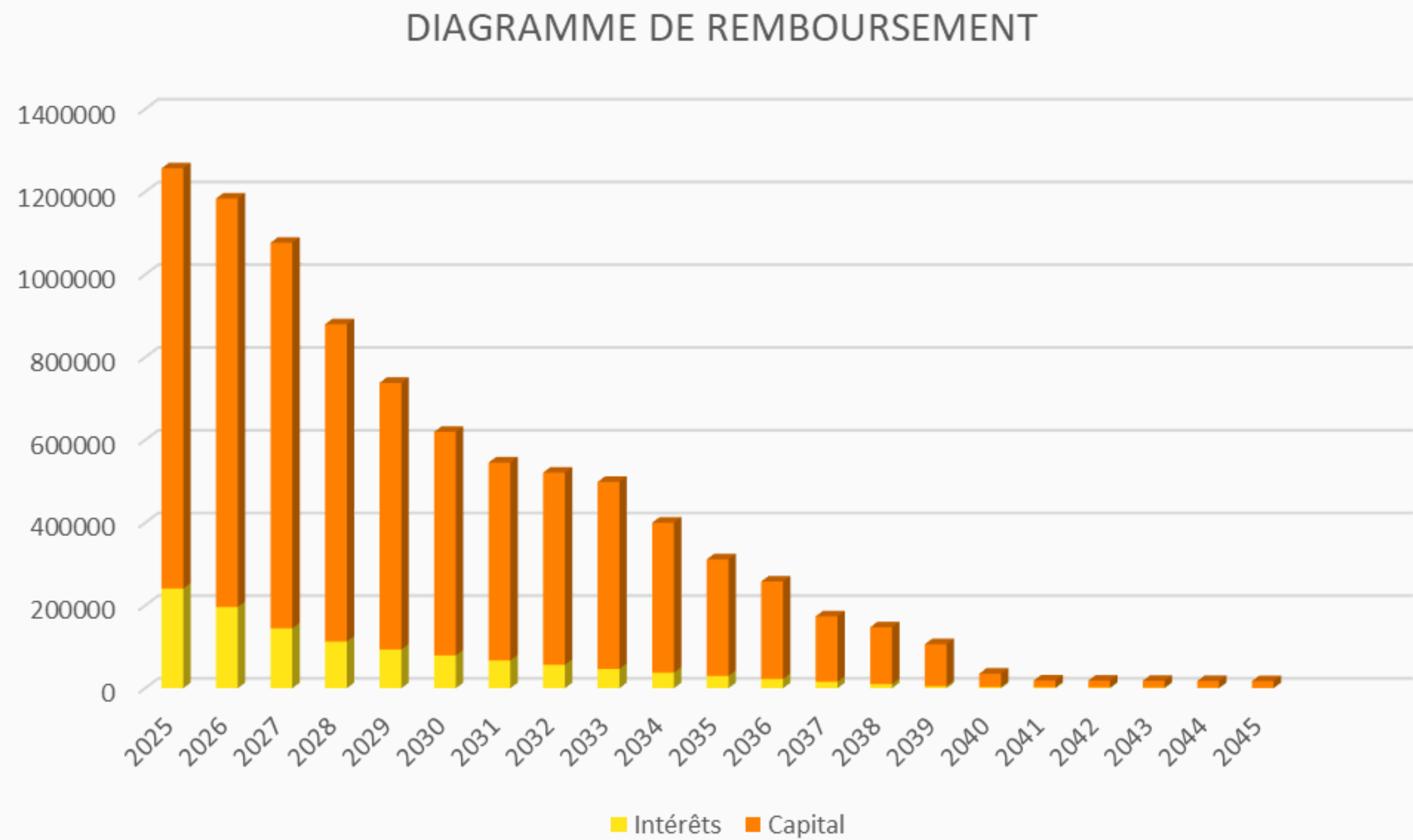
Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule en faisant le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

$$\frac{\text{ENCOURS DE LA DETTE}}{\text{EPARGNE BRUTE}} = \text{CAPACITE DE DESENDETTEMENT}$$

2022	2023	2024
3,6 années	3,7 années	4,04 années

Diagramme de remboursement de la dette



INTERETS + CAPITAL
= ANNUITÉ TOTALE

LA NOTE DE CADRAGE

06



IMPACTS FINANCIERS EXTERIEURS SUR LE BP 2026

1

IMPACT DES DECISIONS D'ETAT SUR LES RECETTES

- Gel de principe de la fraction de TVA (6 000 000 € gelés)
- Baisse des Dotations d'Etat de 280 000 €
- Augmentation de la Dotation d'Intercommunalité de 41 000 €

2

IMPACT DES DECISIONS D'ETAT SUR LES DEPENSES

- Taux de cotisation CNRACL : + 80 000 €
- DILICO : + 50 000 €
- Participation employeur santé : + 60 000 €

3

IMPACT DU DESENGAGEMENT DU DEPARTEMENT

- Baisse de la participation au financement de l'école de musique (- 35 000 €)
- Baisse de la participation au financement des services petite enfance (-90 000 €)

4

AUTRES RISQUES

- Pertes et risques sur de nombreux loyers (bâtiments et terrains industriels et gendarmerie à Serres Castet)

AUTRES ELEMENTS

- PREVISIONS EN CHARGES DE PERSONNEL REALISEES AU PLUS PRES DE LA REALITE AVEC UNE AUGMENTATION LIMITEE A 160 000 €
- DES RESSOURCES FISCALES COMPLEMENTAIRES : 175 000 €
- DES RESSOURCES COMPLEMENTAIRES DE 100 000 €
(MAISON FRANCE SERVICE ET COT ADEME)

SYNTHESE

- UNE DIMINUTION DE RECETTES DE 200 000 €
- UNE AUGMENTATION DES DEPENSES OBLIGATOIRES DE 190 000 €
- UNE INFLATION A HAUTEUR DE 1,6%

BUREAU 6 OCTOBRE 2025

ELEMENTS DE CADRAGE

TRAVAIL SUR LES ECONOMIES

1/ Les équipes techniques doivent travailler sur le chapitre 011 avec l'objectif de rester, en termes de prévisions à iso budget 2025 en neutralisant ainsi autant que possible l'inflation. Une distinction a été faite entre dépenses compressibles et dépenses incompressibles.

Un travail technique est mené pour identifier et proposer des économies et des resserrements de prévisions même si cela implique une diminution de service.

2/ Un travail est demandé sur les subventions aux organismes extérieurs (chapitre 65).

Un travail politique doit être mené pour économiser un montant équivalent à 15% du montant global versé au niveau de la thématique.

NB : Il est demandé de réaliser une réelle économie et il est donc possible que le choix politique se porte, non pas sur le chapitre 65, mais sur d'autres types de dépenses sur d'autres chapitres.

3/ Si des dépenses nouvelles sont intégrées elles devront l'être en diminuant en parallèle d'autres dépenses déjà existantes, à même hauteur, pour assurer l'économie à réaliser.

CONCLUSION/ DEBAT



